



Avant - Propos

Le secteur de la protection de l'enfance souffre d'un sous financement de ses programmes et politiques. Après plusieurs années de plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de la politique nationale de la protection de l'enfance validée au mois de décembre 2016 avec l'appui par l'UNICEF, les partenaires au développement des Comores commencent à se prononcer pour accompagner la mise en œuvre des axes de cette politique. Ainsi, la France vient de débloquer à travers ses fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI), près de 389 millions de francs Comoriens pour financer un projet de prévention de toutes formes de violences basées sur le genre et leurs conséquences en Union des Comores. Dans ce cadre, deux conventions portant sur la mise en œuvre du projet suscité, ont été signées entre l'Ambassade de la République française auprès de l'Union des Comores et deux partenaires, la Croix-Rouge française et l'UNICEF. La finalité de ce projet est de promouvoir l'égalité entre les sexes et de concourir notamment à l'élimination de toutes formes de violences à l'égard des femmes et enfants des Comores.

L'objectif principal du projet vise à prévenir toutes formes de violences basées sur le genre (VBG) en Union des Comores et à limiter leurs conséquences. Les propositions d'actions et les activités définies dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet sont alignées avec les priorités nationales de la Politique Nationale d'Egalité et Equité du Genre (PNEEG) de l'Union des Comores de 2017 et la politique nationale de la protection de l'enfant de décembre 2016. Le projet est mis en œuvre par les structures étatiques nationales et insulaires et les organisations de la société civile en charge de la protection des enfants et des femmes, avec l'appui de l'UNICEF et de la Croix-Rouge française en Union des Comores. Ce projet est construit en deux volets.

Le premier volet a pour objectif spécifique de travailler avec les autorités nationales et auprès des organisations de la société civile chargées de la lutte contre les violences basées sur le genre. Le second volet a pour objectif de limiter les conséquences de la violence sur les victimes par une prise en charge intégrée et améliorée. L'UNICEF et la Croix Rouge française ont reçu un montant de 388 867 500 pour financer la mise en œuvre de ce projet jusqu'au 31 décembre 2021. Ces différentes activités seront mises en œuvre d'ici le 31 décembre 2021 par les partenaires étatiques et non étatiques notamment le Commissariat National à la solidarité, à la protection Sociale et à la promotion du Genre et les directions régionales en charge de la protection de l'enfant. Elles, contribueront à prévenir et à lutter contre les toutes formes de violences faites aux enfants et aux femmes en Union des Comores.

En vue de renforcer les capacités des forces de l'ordre sur les droits de l'enfant durant cette pandémie du COVID 19, la Commission Nationale des droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) organisé des formations au profit de la police nationale et de la Gendarmerie Nationale sur un financement de l'UNICEF. 20 policiers et gendarmes de l'île d'Anjouan enfants ont bénéficié de cette formation du 31 aout au 1er septembre. Des formations similaires seront organisées de 40 policiers et gendarmes des îles de Mohéli et de la Grande Comores. En outre des produits de protection contre le COVID 19 ont été remis par la CNDHL à la Brigade des mœurs de mineurs de Mutsamudu. Des produits similaires seront remis aussi aux brigades de mœurs et des mineurs de la police nationale de Moroni et de Fomboni.

Une augmentation des violences sexuelles

Au cours du troisième trimestre 2020, 189 enfants et femmes victimes de violence ont bénéficié de l'écoute, de la prise en charge juridique et médicale des services d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violence de Moroni, Mutsamudu et de Fomboni.

Tableau 1. Situation des violences par type et selon l'âge et le sexe de la victime du 3e trimestre 2020

	Âge des filles					Âge des garçons				
Type d'infraction	0-5ans	6-10ans	11-17ans	18 ans et +	Total	0-5ans	6-10ans	11-17ans	18 ans et +	Total
Violence sexuelle	2	7	104	0	113	0	1	0	0	1
Violence Culturelle	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0
Violence psychologique	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0
Violence physique	2	1	2	3	8	0	0	2	0	2
Violence économique	13	7	15	4	39	5	8	9	1	23
Total par âge	17	15	123	8	163	5	9	11	1	26
Total par sexe	163					26				
%/ sexe	86%					14%				
Grand total	189									

Source : Données des services d'écoute, Juillet – Septembre 2020

En comparaison avec les chiffres du deuxième trimestre 2020 qui étaient de 130 cas de violences faites aux enfants et aux femmes recueillis, le nombre des cas reçus au niveau des services d'écoute et de prise en charge des enfants et femmes victimes de violence a augmenté de près de 37%. Les violences sexuelles ont aussi augmenté (114 cas) pour lesquelles la majorité des victimes sont âgées de 11 à 17 ans suivant les informations rapportées dans la base des données des services d'écoute. Les violences sexuelles sont suivies en nombre par les violences économiques (62 cas) et les violences physiques (10 cas).

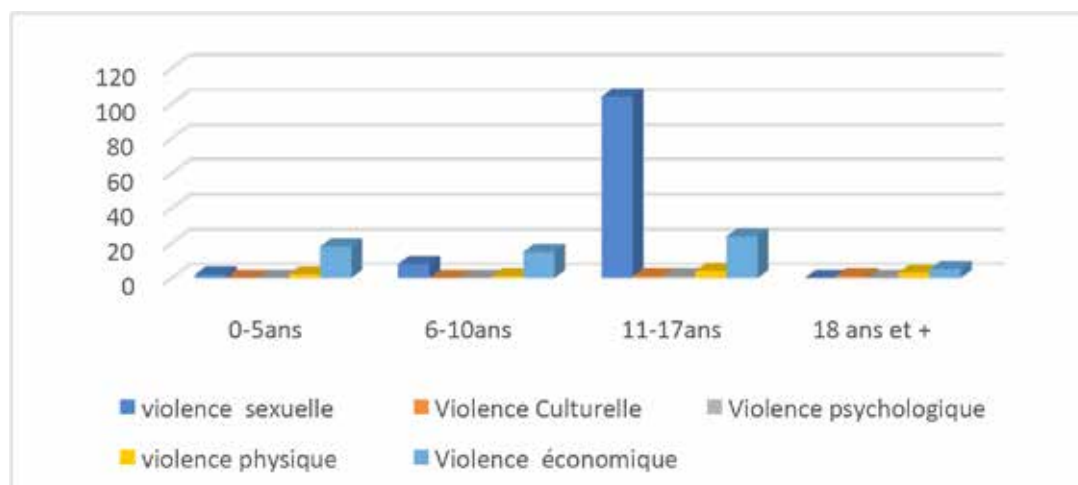
Graphique 1 : Comparaison des données sur les violences faites aux enfants et aux femmes entre le 1er, le 2nd et le 3e trimestre 2020



Source : Données des services d'écoute, 2nd et 3e trimestre 2020

D'une manière générale, 86 % des cas traités au niveau des services d'écoute concernent les filles et les femmes.

Graphique 2 : Nombre total des cas de violence par âge et type d'infraction



Source : Données des services d'écoute, Juillet - septembre 2020

Analyse géographique

Comme au second trimestre 2020, l'analyse comparative des données des services d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violence des îles, fait apparaître que les violences sexuelles (les viols, les agressions sexuelles...) sont commises en majorité sur l'île de Ngazidja (Grande Comore) avec 61 cas recensés.

Graphique 3 : Distribution des violence sexuelles selon les îles



Source : Données des services d'écoute, Juillet - septembre 2020

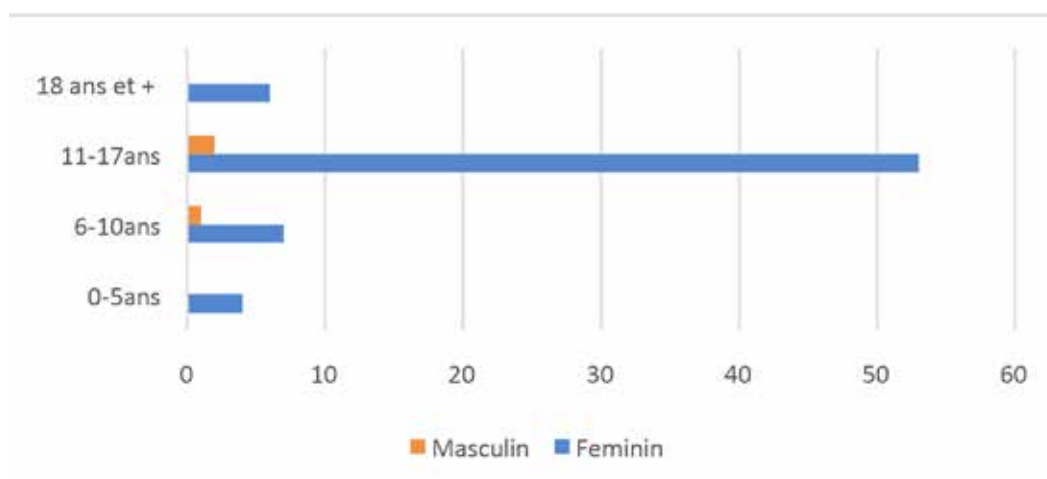
Ngazidja (Grande Comore)

Au cours de ce troisième trimestre de l'année 2020, 73 cas de violences ont été rapportés au service d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violences de Ngazidja, dont 70 sont des filles et des femmes, soit 96% et 3 cas sont des garçons, soit 4%. Un total en hausse comparé au premier (62 cas) et au deuxième (47 cas) trimestre de l'année 2020, dont le premier était de 62 cas recensés et au deuxième 47 cas. Les cas les plus rapportés sont les violences sexuelles des filles âgées de 11 à 17 ans, qui représentent 51 cas, soit 70%. Pour la tranche d'âge comprise entre 0 à 5 ans, 2 cas de violence sexuelle ont été rapportés et 7 cas pour les 6 à 10 ans, soit 6%.

Pour ce qui est des violences psychologiques, 1 cas a été recensé pour les filles âgées de 11 à 17 ans. Enfin, pour les violences économiques, un cas a été rapporté dans la même tranche d'âge. En ce qui concerne les violences physiques, 2 cas ont été recensés pour les filles âgées de 0 à 5 ans. Les femmes, âgées de 18 ans et +, les cas les plus rapportés sont les violences économiques qui représentent un total de 4 cas, suivi par la violence physique dont 2 cas ont été recensés.

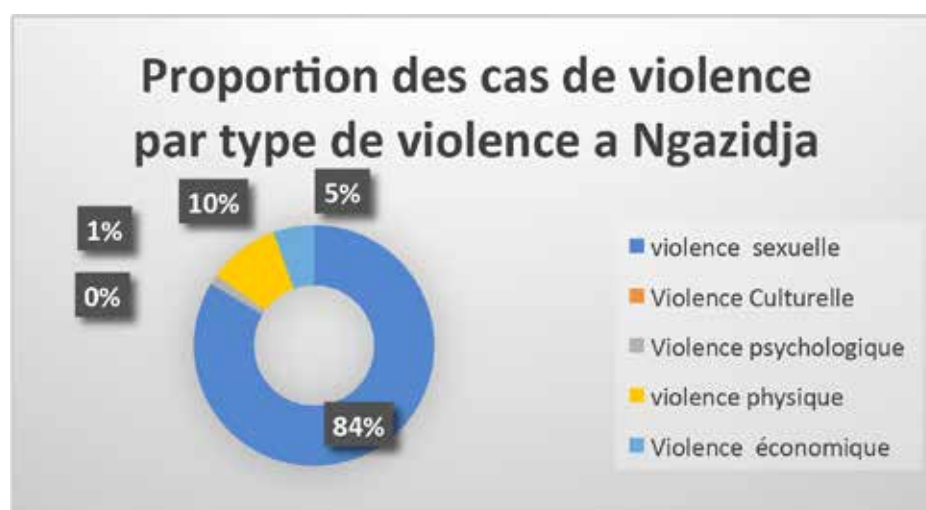
Ensuite, chez les victimes de sexe masculin, toutes les violences rapportées représentent 10% des 73 cas rapportés. Les cas les plus rapportés sont les violences physiques dont la tranche d'âge est comprise entre 11 et 17 ans. Dans les violences sexuelles, chez les garçons, un seul cas a été rapporté dans la tranche d'âge comprise entre 6 et 10 ans.

Graphique 4 : Nombre total des cas de violence par sexe et par âge



Source : Données des services d'écoute, Juillet - Septembre 2020

Graphique 5 : Proportion des cas par type de violence à la Grande Comore



Source : Données des services d'écoute, Juillet - septembre 2020

Au cours de ce troisième trimestre de l'année 2020, la région qui a connue plus de violence des violences au niveau de l'île de Ngazidja demeure toujours la région Bambao, avec une hausse de 5 cas comparé au dernier trimestre. Elle est suivie des régions d'Itsandra et de Mbadjini avec 15 cas chacune. Ensemble, les régions de Mitsamiouli, Hambou, Hamahamet, Mboinkou, Mboude et Dimani, ont notifié un total de 10 cas. Des changements sont à relever notamment pour la région d'Itsandra où les cas recensés ont presque doublé en comparaison avec les données du deuxième trimestre au dernier trimestre. Au cours de ce semestre, elle prend la deuxième place derrière la région de Bambao où est située la capitale, Moroni.

Face à ces cas de violences, le service d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violences de Ngazidja a pris en charge l'assistance médicale de 61 victimes de violence sexuelle, ainsi que 6 accouchements, conséquences d'agressions sexuelles dont 1 par césarienne. Aussi, 56 parents, proches ainsi que des victimes ont pu bénéficier d'une prise en charge psychologique. De même, 46 dossiers de violences sexuelles et physiques ont été transmis en justice et les victimes ont pu bénéficier d'une assistance juridique.

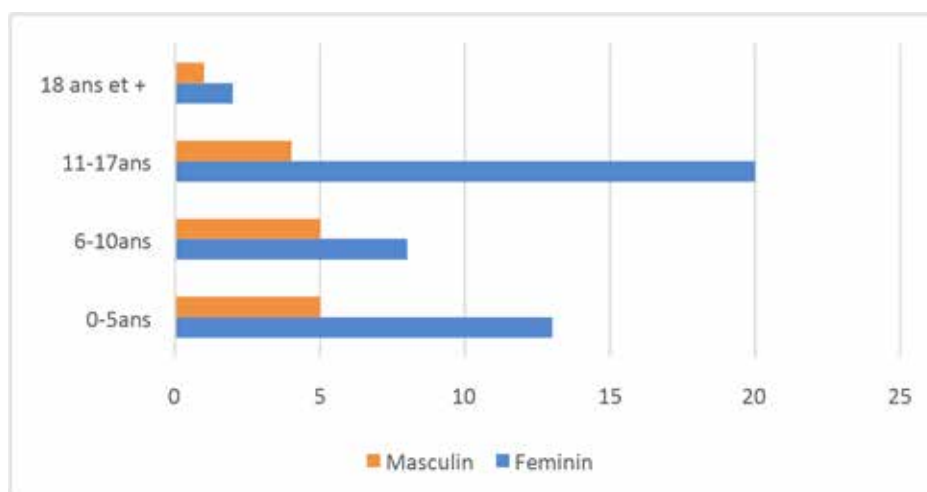
Mwali (Mohéli)

Au cours du troisième trimestre 2020, le service d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violence de l'île de Mohéli a reçu 58 cas de violences faites sur les enfants et les femmes répartis ainsi :

- 35 cas de violence économique dont 20 cas concernent les filles et les femmes ;
- 3 cas de violences physiques exercées sur les filles et des femmes ;
- 16 cas de violences sexuelles qui concernent exclusivement des filles mineures

Ainsi, Les cas les plus rapportés dans l'île de Mohéli au cours du 3e trimestre, sont les violences économiques qui touchent le plus souvent les enfants de 0 à 10 ans.

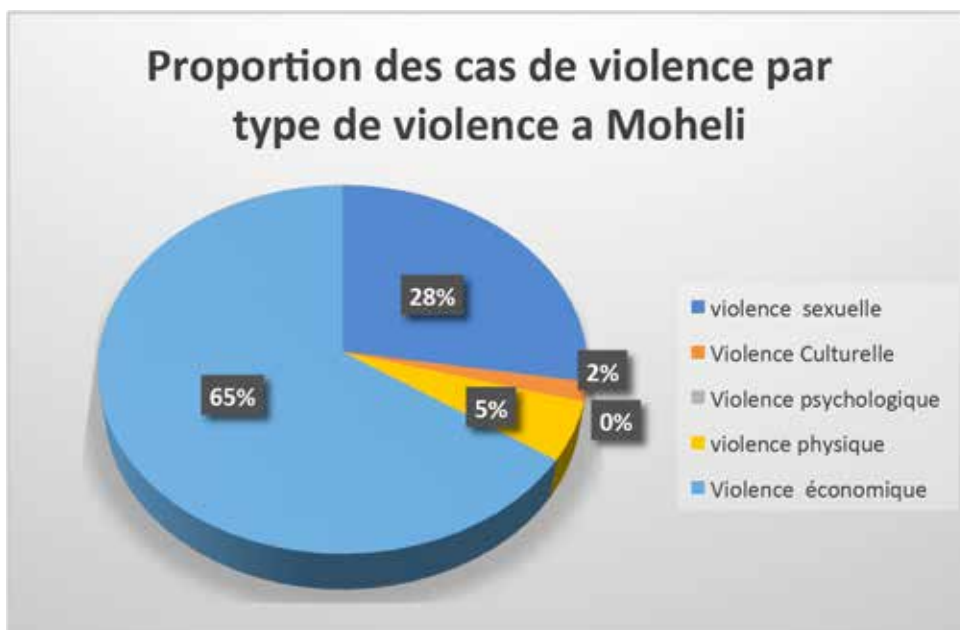
Graphique 6 : Nombre total des cas de violence par sexe et par âge



Source : Données des services d'écoute, Juillet - septembre 2020

Par type de violence, c'est la violence économique qui domine avec 35 cas pour tout âge et sexe confondus (de 0 à 18 ans). Ce sont les enfants de 0 à 5 ans qui sont les plus touchés avec 13 cas de violence.

Graphique 7 : Proportion des types de violence à Mohéli

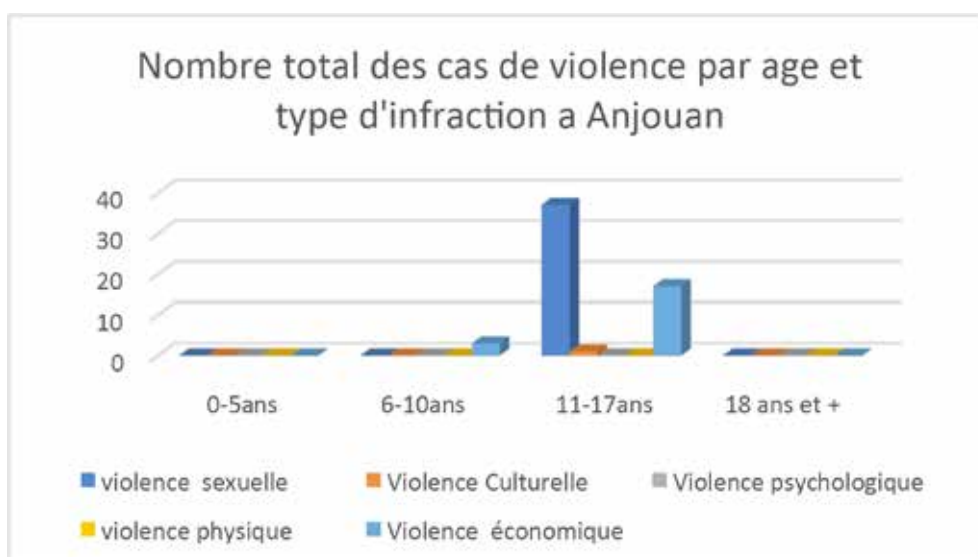


Source : Données des services d'écoute, Juillet - septembre 2020

Ndzuwani (Anjouan)

Le nombre de cas de violence recensé dans l'île d'Anjouan au cours de ce troisième trimestre 2020 a connu une forte augmentation et s'élève à 58 contre 35 cas au second trimestre. La tranche d'âge la plus touchée est celle comprise entre 11 et 17 ans. Ce sont les violences sexuelles qui ont été les plus recensées avec 37 cas.

Graphique 8 : Nombre de cas de violence par âge et par type de violence

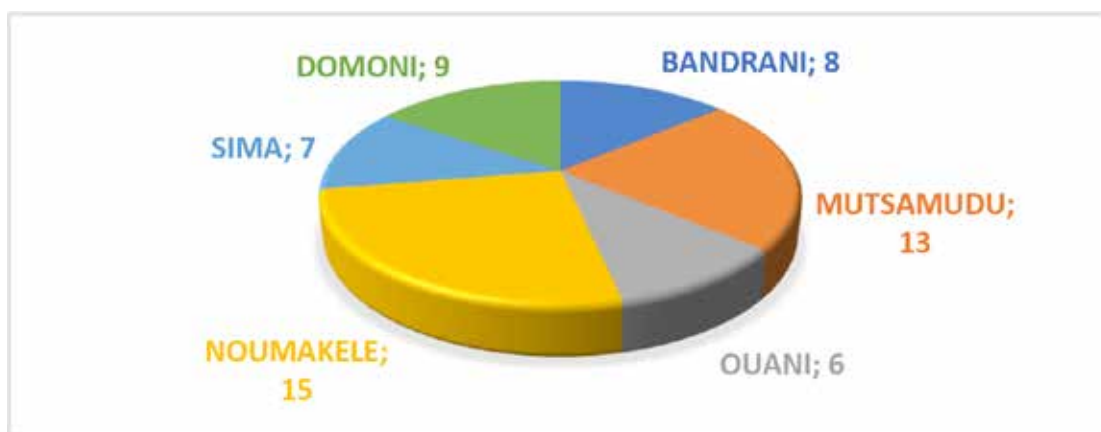


Source : Données des services d'écoute, Juillet - septembre 2020

A Anjouan, durant ce troisième trimestre, l'épicentre des violences s'est légèrement déplacé de Mutsamudu vers le Nioumakele qui enregistre un nombre de cas de 15 contre 13 enregistrés dans la région de la capitale de l'île.

Néanmoins, ces données sur l'ensemble des régions montrent une évolution en dents de scie des violences au cours des trois premiers trimestres de l'année 2020 (41 cas au premier, 35 au deuxième et 58 durant ce troisième trimestre). Cette même évolution se ressent aussi entre les régions. Il faut cependant noter un véritable bond assez inquiétant des cas de violences entre le deuxième trimestre et le trimestre en cours (évolution de 23 cas en valeur absolue et 165,71% en valeur relative). Concernant spécifiquement les violences sexuelles à l'encontre des filles, on lit la même trajectoire évolutive entre les trois premiers trimestres de l'année 2020 avec respectivement 21 cas, 15 cas et 37 autres actuellement.

Graphique 9 : Répartition géographique des cas de violence



Source : Données des services d'écoute, Juillet - septembre 2020

Le Service d'écoute et de protection des enfants et des femmes victimes de violence d'Anjouan a au cours de ce 3ème trimestre assuré la prise en charge médicale de 32 victimes de violence et la prise en charge juridique de 26 cas de violence sexuelle.

Renforcement des capacités des services d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violence

En vue de renforcer les capacités des services d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violence, l'UNICEF a lancé un processus de recrutement de trois volontaires des Nations Unies (VNU). Ces Trois (3) VNU seront recrutés à raison de un (e) par île et travailleront au sein de la composante protection du programme protection et inclusion de l'UNICEF Comores. Leurs lieux de travail seront les Services d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violence de Moroni, de Mutsamudu et de Fomboni.

Ils travailleront en étroite collaboration avec les directions régionales en charge de la protection de l'enfant des îles autonomes, de la Délégation Générale des Droits de l'Homme et du Commissariat National à la Solidarité, à la Protection Sociale et à la Promotion du Genre. Ils auront pour mission notamment d'assister les partenaires de la protection de l'enfant dans les phases de planification, de développement et de mise en œuvre des activités des services d'écoute et de protection de enfants et femmes victimes de violence, organiser et/ou mener des activités de formation et d'orientation pour le personnel des acteurs de la protection et des services d'écoute de l'île, d'assurer la qualité de la collecte méthodique et systématique des données des services d'écoute et la diffusion des informations exactes, complètes et à jour des violences faites aux enfants et aux femmes.

Ils devront s'assurer de l'implication des adolescents dans les activités de lutte contre les violences. Ils auront également à impliquer les secteurs de l'éducation et de la santé dans la planification et la mise en œuvre des activités des services d'écoute

Faisant suite aux recommandations formulées lors de l'atelier organisées au mois de juin 2020 au profit du personnel de ces services portant sur l'assistance à l'utilisation de la base de données des services d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violence, la Délégation Générale des droits de l'Homme a recruté un consultant national, sur un financement de l'UNICEF.

La mission de consultation de 4 mois qui prendra fin le 30 novembre 2020 est de réduire les nombres des champs obligatoires de la base de données, de produire des imprimés d'enregistrement conformément au logiciel, d'harmoniser la fiche de signalement, de mettre en ligne le logiciel des services d'écoute et de créer une page Web des services d'écoute.

Conclusion

L'analyse des données du troisième trimestre des services d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violence montre que les agressions sexuelles sur les mineurs ont fortement augmenté. Ainsi, 189 enfants et femmes victimes de violence ont été recensés au cours de ce troisième trimestre par les services d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violence.

Pour faire face à cette augmentation des violences faites aux enfants et aux femmes, durant cette pandémie du COVID 19, les partenaires étatiques et non étatiques ont multiplié leurs efforts pour renforcer la prévention, la prise en charge juridique, médicale et psychosociale des victimes de violence. L'UNICEF a accompagné le Commissariat National de la solidarité, de protection sociale et de la Promotion du Genre, dans la mise en place d'une plateforme multisectorielle de protection des enfants et de lutte contre les violences basées sur le genre, la prise en charge psychologique des victimes du COVID 19 et leurs familles et la sensibilisation de la population sur la lutte contre les stigmatisations aux victimes du COVID 19.

Avec des fonds japonais mobilisés dans le cadre de la réponse au COVID-19, les directions régionales en charge de la protection de l'enfant ont assuré la prise en charge médicale et juridique de près de 120 victimes de violence et la formation des 20 membres des forces de l'ordre de l'île autonome d'Anjouan sur le respect des droits de l'enfants durant cette période de crise.

Les données sur les violences faites aux enfants et aux femmes sont désormais mises en ligne. Faisant suite aux recommandations de l'atelier de formation des responsables des services d'écoute et de protection des enfants victimes de violence du mois de juin 2020, la Délégation Générale des Droits de l'Homme avec l'appui d'un consultant national et sur un financement de l'UNICEF a mis en ligne le site « www.servicesdecoute.km » qui héberge la base de données des services d'écoute. Ce site facilite désormais la dissémination du bulletin trimestriel des données sur les violences faites aux enfants et aux femmes.

Pour plus d'information contacter :
Délégation Générale des Droits de l'Homme

Papa Hassane
Chargé de la coordination des services d'écoute
E-mail : papa5hassane@gmail.com

UNICEF Comores

Rehema Ahmed Abdallah
Administrateur chargé de la Communication pour le Développement
E-mail : rahmedabdallah@unicef.org

Ismael SAADI
Administrateur chargé de la protection de l'enfant
E-mail : isaadi@unicef.org